

# Pacé

ville & nature

Décision n°MPC\_SUBV\_23\_004 du Maire.

Objet de la demande de subvention : Création de la ludothèque.

Vu l'article L. 2122-22-26° du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délégation du Conseil municipal accordée au maire par délibération n°02/28 du 9 juin 2020,

Vu le projet de demande de subvention : Création de la ludothèque.

Considérant la demande de subvention concernant : Création de la ludothèque.

Le Maire de Pacé

DECIDE

de solliciter la subvention : Création de la ludothèque,

auprès de Caisse d'Allocations Familiales, dans le cadre de l'aide financière à l'investissement 2023, pour un montant de :

Base subventionnable HT	Taux de subvention	Montant de la subvention (plafonds)
135 323,41 €	40%	10 000,00 €

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera à adresser à :

- Monsieur le Préfet de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine.

Fait à Pacé, le **31 AOUT 2023**

Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

